



Assemblée générale

Distr. limitée
29 juin 2016
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente-deuxième session

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

**Bélarus*, Chine, Fédération de Russie : amendement au projet de résolution
A/HRC/32/L.32**

32/...

Droit de réunion pacifique et liberté d'association

Le quatrième paragraphe du préambule devrait se lire comme suit :

Rappelant ses résolutions 5/1 sur la mise en place des institutions du Conseil des droits de l'homme et 5/2 sur le Code de conduite pour les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme en date du 18 juin 2007, et soulignant que le titulaire du mandat doit s'acquitter de ses obligations conformément à ces résolutions et à leurs annexes,

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

GE.16-11132 (F) 300616 300616



* 1 6 1 1 1 3 2 *

Merci de recycler

